



Près d'un mois après (29 mars 2014) la libération de son épouse, Marie Taïssa Mazile Ethéart, Woody Ethéart alias Sonson Lafamilia s'est rendu à la justice en vue de faire la lumière autour des accusations dont il fait l'objet. Après son audition au Cabinet d'instruction par le juge instructeur, Sonel Jean François, des agents de la Direction Centrale de la Police judiciaire (DCPJ), le Bureau de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants et la Brigade de Recherche et d'investigation (BRI) ont procédé à son arrestation.

Poignets menottés, l'homme fort de « Base Galill » a laissé le Palais de Justice de Port-au-Prince sous une forte escorte policière devant un parterre de journalistes. Cependant, aucune information n'a été fournie sur l'endroit où il est détenu.

Selon l'avocat de Sonson Lafamilia, Me Claudy Gassant, la justice a exécuté un mandat d'amener contre Woody Ethéart. Ce dossier, indique-t-il, mérite d'être pris avec pincette compte tenu des nombreuses accusations relevées dans cette affaire. Il s'agit d'une affaire extrêmement sensible vu la manière dont il est monté.

Les manœuvres, tractations politiques entourant ce dossier portent l'avocat de Sonson à douter de l'impartialité de la Justice. il croit que son client a de faibles chances d'obtenir sa libération à cause de la perception qu'a son client dans l'opinion. L'opinion publique peut avoir un grand impact sur la suite de cette affaire. Mais, il rejette toute thèse faisant état de sa culpabilité en confiant qu'il est retenu pour les besoins de l'enquête.

Écrit par RA/HPN

Vendredi, 09 Mai 2014 14:50

L'ancien commissaire du gouvernement de Port-au-Prince dénonce cependant une pollution de la Justice. De nombreuses pressions, informe Me Gassant, entourent cette affaire, soutenant que n'importe quidam peut en être victime un jour ou l'autre. « Ce dossier constitue un thermomètre pour la justice qui indiquera son efficience et sa déficience », a-t-il martelé.